

raisonnable et que je suis sur le point de l'exécuter, je ne puis plus différer de vous en donner connaissance. Je vous dirai donc que dès le temps que Dieu m'a séparée de votre père, avec lequel je n'ai vécu que deux ans, il m'a donné l'intention de quitter le monde et de me faire religieuse. Depuis lors ce dessein s'est toujours fortifié, et si je ne l'ai pas exécuté, c'est que vous étiez trop jeune et que j'ai cru nécessaire de rester auprès de vous pour vous apprendre à aimer Dieu et à le bien servir. Sur le point de vous quitter, en ce moment, je n'ai pas voulu le faire sans vous le dire et vous prier de le trouver bon. J'aurais pu m'échapper sans bruit et à votre insu, car il y va de mon salut, et quand il est question de se sauver, on n'a besoin de la permission de personne. Mais comme vous auriez été étonné de vous voir tout-à-coup sans père et sans mère, ne voulant pas vous causer un aussi amer chagrin, je vous ai pris ici en particulier pour vous demander votre consentement. Dieu le veut, mon fils, et si nous l'aimons nous devons le vouloir aussi. C'est à lui de commander, à nous d'obéir. Si cette séparation vous afflige, vous devez penser que c'est un grand honneur que Dieu me fait de m'avoir ainsi choisie pour le servir. De votre côté, vous devez vous estimer heureux en apprenant que je le prierai pour vous jour et nuit. Dites moi maintenant si vous consentez à ce que j'obéisse à Dieu qui me commande de me séparer de vous."

Après ce discours, l'enfant, qui ne s'y était pas attendu, demeura interdit, accablé; il ne put que laisser échapper ce cri sublime de tendresse filiale, non moins éloquent que le discours de sa mère: — "Je ne vous verrai donc plus!" — "Ne croyez pas cela, mon fils, je ne m'éloigne pas de vous, le lieu de ma retraite est le couvent des Ursulines, il est tout près, vous pourrez me voir aussi souvent que vous le désirerez." — "S'il en est ainsi, si je dois jouir de la consolation de vous voir et de vous parler, je consens à tout." La mère